

RÉFLÉCHIR DE FAÇON CRITIQUE AUX MESSAGES VÉHICULÉS PAR NOS ACTIVITÉS ÉDUCATIVES SUR LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE



Cette bonne pratique a été développée en partenariat avec la **Rencontre africaine pour la défense de droits de l'Homme (RADDHO)** au **Sénégal**. dans le cadre du projet, **Promouvoir l'égalité à travers l'éducation aux droits humains (PETEDH)**. Les bonnes pratiques présentées dans cette série sont des "pratiques vivantes", ce qui signifie qu'elles évoluent et s'adaptent en permanence.

Lors du développement d'activités éducatives, une bonne pratique consiste à se questionner sur **les messages qui sont véhiculés** par nos propres discours et contenus pour aborder le thème de la violence basée sur le genre. Comme les auteurs Coates et Wade (2007) le mentionnent, parler de la violence n'est jamais une action neutre ou sans impact. Cette action crée une façon de voir la violence, pouvant soit contrer cette dernière ou, malheureusement, contribuer à la perpétuer.

De façon plus spécifique, les éducatrices et éducateurs peuvent faire des liens entre les messages véhiculés par leurs activités et le principe de la responsabilité dans l'approche fondée sur les droits humains avec une perspective de genre, en se posant continuellement la question suivante : « le message que j'envoie attribue la responsabilité de la violence à qui ? ». En se posant cette question,






il est possible de déceler si un contenu éducatif qui aborde la violence basée sur le genre a pour effet de renforcer les inégalités de pouvoir de genre, et ce, de trois façons distinctes :

- 1 **En blâmant les personnes survivantes/victimes de violence**, ce qui revient à mettre la responsabilité de la violation d'un droit sur des personnes détentrices de droits;
- 2 **En déresponsabilisant les personnes autrices de la violence**, ce qui revient à déresponsabiliser et à maintenir dans l'impunité les personnes agresseuses et celles détentrices d'obligations morales et légales;
- 3 **En banalisant ou en légitimant la violence**, ce qui revient à ne pas reconnaître une situation de violation de droits et donc, n'attribuer la responsabilité à personne.

En revanche, les contenus éducatifs ont le pouvoir de contribuer à déconstruire des rapports de pouvoir inégalitaires fondés sur le genre lorsque les messages véhiculés par les éducatrices et éducateurs :

- **Attribuent pleinement la responsabilité aux personnes autrices de violence**, ce qui revient à mettre la responsabilité de la violation d'un droit sur les bonnes personnes, soient les personnes agresseuses et celles détentrices d'obligations morales et légales;
- **Déculpabilisent les personnes survivantes/victimes**, ce qui revient à déresponsabiliser les personnes détentrices de droits, car une personne détentrice de droits n'est pas responsable d'une situation dans laquelle ses propres droits sont bafoués;
- **Dénoncent toute forme de violence** comme étant inacceptable, ce qui revient à reconnaître les droits humains comme étant universels et inaliénables, peu importe la situation.

Voici quelques exemples de croyances communes pouvant être utilisées pour se poser la question : « le message attribue la responsabilité de la violence à qui ? »

 <p>Croyances communes qui reproduisent des rapports de pouvoir inégaux :</p>	 <p>Ce message attribue la responsabilité de la violence à qui ?</p>	 <p>Message alternatif qui dénonce et déconstruit des rapports de pouvoir inégaux :</p>
<p>Ce n'est pas de la violence sexuelle si l'acte est fait en échange de quelque chose (par exemple, des meilleures notes dans le contexte d'une institution éducative).</p>	<p>Banalisation et légitimation de la violence.</p> <p>Blâme et responsabilité sont mis sur les personnes survivantes/victimes et les personnes autrices sont maintenus dans l'impunité.</p> <p>En mettant le blâme sur les victimes, on s'éloigne du vrai problème dont on devrait parler, soit qu'une personne en situation de pouvoir, de contrôle ou d'autorité abuse de son pouvoir et de la situation de vulnérabilité d'une autre personne pour arriver à ses propres fins et maintenir son pouvoir.</p>	<p>La bonne question à se poser est : est-ce qu'il y a eu un abus de pouvoir ? L'abus de pouvoir est au cœur de la violence. Tout contact sexuel commis en tirant avantage d'une situation de pouvoir et de contrôle et/ou de la situation de vulnérabilité d'une autre personne est une forme de violence sexuelle.</p>



<p>Les hommes ne peuvent pas contrôler leurs pulsions sexuelles.</p>	<p>Ce message déresponsabilise totalement les personnes autrices de violence et renforce les stéréotypes de genre.</p> <p>Ceci renforce aussi la croyance voulant que les victimes provoquent la violence d'une certaine façon.</p> <p>Le poids de la responsabilité est donc mis sur les victimes de ne pas provoquer, plutôt que sur les personnes autrices de violence de se contrôler et de ne pas abuser de leur pouvoir.</p>	<p>L'agression sexuelle est un acte de violence. Il ne s'agit pas de désir sexuel. Ces agressions visent à contrôler une autre personne. Chaque personne peut contrôler les pulsions sexuelles de son corps.</p>
<p>Une femme qui se rend au domicile d'un homme est une invitation automatique à une activité sexuelle.</p>	<p>Banalisation et légitimation de la violence.</p> <p>Blâme et responsabilité sont mis sur les personnes victimes. Celles-ci peuvent avoir peur de demander de l'aide par crainte d'être culpabilisées ou peuvent ne pas se sentir légitimes d'en demander. Elles peuvent ressentir de la honte et de la culpabilité, ce qui nuit au processus de guérison et de réparation.</p>	<p>Une personne ne demande pas à être agressée sexuellement par ses actions ou son apparence. Rester tard dehors, boire, se droguer, s'habiller d'une certaine manière ou exprimer le désir de rentrer chez soi avec une personne ne constituent pas une invitation ou une provocation à l'agression sexuelle.</p> <p>La vraie responsabilité dont on devrait parler, est la responsabilité de toujours avoir le consentement libre, éclairé, informé et continu d'une personne avant d'initier et de continuer tout contact sexuel avec celle-ci.</p>

Référence

Coates, L. et Wade, A. (2007). Language and violence : Analysis of four discursive operations. *Journal of Family Violence*, 22, p. 511 – 522. DOI 10.1007/s10896-007-9082-2